MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 25, 1980 (2)

[Text]

The Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders met at 11:08 o'clock a.m. this day, the Chairman, Mr. Jean-Robert Gauthier, presiding.

Members of the Committee present: Messrs. Bujold, Cooper, Cousineau, Deniger, Dionne (Northumberland-Miramichi), Dubois, Dupont, Fulton, Gauthier, Mrs. Killens, Messrs. Lachance, Savard, Skelly, Stevens and Turner.

Witnesses: Mr. Pierre Deniger, M.P., Sponsor; Miss Lisette Roy, Parliamentary Agent; Mr. Claude-André Lachance, M.P., Sponsor; Mr. Pierre Raymond, Parliamentary Agent; Mr. Roger Gagnon, Petitioner; Mr. Edward P. McGovern, Petitioner; Mr. Digby Viets, Senior Legal Adviser, Department of Consumer and Corporate Affairs.

On motion of Mr. Dupont: *Ordered*,—That the Committee increase the printing of its Minutes of Proceedings and Evidence from 600 to 800 copies.

The Order of Reference dated Thursday, November 20, 1980, being read as follows:

Ordered,—That Bill S-12, An Act respecting the Canadian Merchant Service Guild be referred to the Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders.

The Chairman called the Preamble.

Miss Lisette Roy made an opening statement and answered questions.

The Preamble carried.

Clauses 1 to 11 severally carried.

The Title carried.

The Bill carried.

Ordered,—That the Chairman report Bill S-12, without amendment, to the House of Commons.

The Order of Reference dated Thursday, November 20, 1980, being read as follows:

Ordered,—That Bill S-13, An Act to revive Montilac Ltd. and Socam Ltd. be referred to the Standing Committee on Miscellaneous Private Bills and Standing Orders.

The Chairman called the Preamble.

Mr. Claude-André Lachance, M.P. and Mr. Pierre Raymond made an opening statement and answered questions assisted by Mr. Roger Gagnon and Mr. Digby Viets.

The Preamble carried.

Clauses 1 and 2 carried.

The Title carried.

The Bill carried.

Ordered,—That the Chairman report Bill S-13, without amendment, to the House of Commons.

The Order of Reference dated Thursday, November 20, 1980, being read as follows:

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 25 NOVEMBRE 1980 (2)

[Traduction]

Le Comité permanent des bills privés en général et du Règlement se réunit aujourd'hui à 11 h 08, sous la présidence de M. Jean-Robert Gauthier (président).

Membres du Comité présents: MM. Bujold, Cooper, Cousineau, Deniger, Dionne (Northumberland-Miramichi), Dubois, Dupont, Fulton, Gauthier, M^{me} Killens, MM. Lachance, Savard, Skelly, Stevens et Turner.

Témoins: M. Pierre Deniger, député, auteur; M^{III}e Lisette Roy, agent parlementaire; M. Claude-André Lachance, député, auteur; M. Pierre Raymond, agent parlementaire; M. Roger Gagnon, pétitionnaire; M. Edward P. McGovern, pétitionnaire; M. Digby Viets, conseiller juridique principal, ministère de la Consommation et des Corporations.

Sur motion de M. Dupont: *Il est ordonné*,—Que le Comité porte de 600 à 800 le nombre des exemplaires de ses procèsverbaux et témoignages à imprimer.

Lecture est faite de l'ordre de renvoi suivant du jeudi 20 novembre 1980:

Il est ordonné,—Que le bill S-12, Loi concernant la Guilde de la Marine Marchande du Canada, soit déféré au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

Le président met en délibération le préambule.

M^{IIe} Lisette Roy fait une déclaration préliminaire et répond aux questions.

Le préambule est adopté.

Les articles 1 à 11 sont adoptés séparément.

Le titre est adopté.

Le bill est adopté.

Il est ordonné,—Que le président fasse rapport du Bill S-12 non modifié, à la Chambre des Communes.

Lecture est faite de l'ordre de renvoi suivant du jeudi 20 novembre 1980:

Il est ordonné,—Que le bill S-13, Loi reconstituant les compagnies Montilac Ltée et Socam Ltée, soit déféré au Comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

Le président met en délibération le préambule.

M. Claude-André Lachance, député, et M. Pierre Raymond, font des déclarations préliminaires et répondent aux questions avec l'aide de MM. Roger Gagnon et Digby Viets.

Le préambule est adopté.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Le titre est adopté.

Le bill est adopté.

Il est ordonné,—Que le président fasse rapport du bill S-13, sans amendement, à la Chambre des Communes.

Lecture est faite de l'ordre de renvoi suivant du jeudi 20 novembre 1980: